

Compte rendu sommaire Séance du Conseil Municipal 29 Mars 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 29 mars à 18h30, le Conseil Municipal de Daignac, dument convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Michel MASSIAS, Maire.

Nombre de conseillers en exercices: 10

Nombre de présents: 9

Nombre de procuration: 0

Date convocation Conseil Municipal: 24 MARS 2022.

Liste des présents:

Emmanuel BOURREZ, Michel MASSIAS, Michel ZANARDO, Laetitia LUBIATO, Christian SIUTAT, Romuald CHAGNEAU, Vincent GRAFTE, Aude BIRBA, Frédéric PICQ.

Liste des absents et des procurations:

Corinne PAQUES (absente)

Secrétaire de séance: Laëtitia LUBIATO

1. Validation du Compte Rendu du 22/02/2022.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2022,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents:

D'adopter le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2022.

2. Compte Administratif 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Monsieur le Maire quitte la séance et c'est le doyen de la réunion, Monsieur SIUTAT, qui présente le Compte Administratif 2021.

Résultats exercice 2021 – Report à nouveau créditeur : 252 409.74 €

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité, de valider le Compte Administratif 2021.

3. Compte Gestion 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Monsieur MASSIAS, le Maire, présente le Compte de Gestion 2021 validé par le Trésorier Principal de Coutras, Mr PATIES.

Résultats exercice 2010 – Report à nouveau créditeur : 252 409.74 €

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité, de valider le Compte de Gestion 2021.

4. Affectation des résultats 2021.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la présentation et les explications fournies par Monsieur MASSIAS

L'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 est le suivant:

Report à nouveau créditeur: 252 409.74 €

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité, de valider l'affectation des résultats 2021.

5. Taux d'Imposition Communaux 2022.

Monsieur MASSIAS, le Maire, indique aux élus que, l'état de notification des taux d'impositions doit être adressé aux services préfectoraux en application de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI).

Le Maire propose que les taux d'impositions pour 2022 soient actualisés :

- Taxe Foncière (bâti): 38.96%
- Taxe Foncière (non bâti): 44.50% (reste inchangé)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'accepter la proposition présentée par Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

6. Budget Primitif 2022:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Monsieur le Maire présente le budget communal primitif 2022 qui s'équilibre en:

SECTION FONCTIONNEMENT:

Dépenses: **633 016.54 €**

Recettes: **633 016.54 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT:

Dépenses: **130 079.01 €**

Recettes: **130 079.01 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité, de valider le budget primitif 2022.

7. Subventions 2022 aux Associations:

Le Conseil Municipal vote à la majorité des membres présents les subventions suivantes:

- ACCA De Daignac: 200€
- FNACA: 50€
- Jeunes Sapeurs-pompiers de BRANNE-CASTILLON: 100€
- Association historiques des pays de Branne : 50€
- Les petits z'écouliers : 200€
- AFM Téléthon : 50€
- Servir l'abeille en Gironde : 50€
- US Branne Ping-Pong : 2 coupes

8. Subvention extra scolaire :

Mr le Maire indique qu'une famille daignacaise a fait une demande de subvention pour l'activité extra scolaire de son enfant :

- Mr ASTORG pour Amandine

Toutes les factures acquittées ont été fournies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder à l'unanimité la somme de 50.00 euros par enfant au titre de la subvention de la saison 2021/2022.

9. Groupement de commandes – Gironde numérique :

Mr GRAFTE explique aux élus qu'un tarif préférentiel peut être obtenu si nous adhérons, gratuitement, à ce groupement de commandes.

Il s'agit de matériel informatique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'unanimité au groupement de commandes de Gironde Numérique.

10. Contrat pour remplacement d'un agent absent :

Mr le Maire indique qu'il va falloir embaucher, de manière temporaire, un employé en remplacement de Mme CARRETEY à compter du mois de juin pour seconder notre agent technique, Mr CAZAUX, sur les tontes et l'entretien espace vert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de donner pouvoir à Mr le Maire pour l'embauche temporaire de personnel.

Questions diverses :

- Achat terrain Curton : la signature du sous-seing se fera au mois de mai.
- Colas : nous avons reçu un nouveau devis pour la route du temple. Le Maire de Blésignac sera contacté pour voir s'il souhaite lui aussi refaire son tronçon de route.
- Cloche : le moteur sera changé par l'entreprise qui nous fait l'entretien.
- Devis toiture Eglise : nous avons celui de Mr Laurent et nous en demanderons un second pour comparaison.
- Travaux Eglise : ils vont commencer au mois d'avril.
- Organisation élections présidentielles : le tableau de tenue de bureau de vote est prêt.
- Mr le Maire indique le décès de Mr Arfelli : adjoint à la commune de Tizac de Curton.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Fait à DAIGNAC, le 15/04/2022

Le Maire,

Les Membres Présents,

Le Secrétaire de séance,

